

Le «cours de rien» séduit 18% des ados

Le sondage auprès des parents sur la dispense du cours de religion ou de morale confessionnelle a livré son verdict. Le «cours de rien» séduit près d'un ado sur cinq.

NATHALIE BAMPS

Les plus optimistes, partisans d'une disparition des cours de religion et de morale, avaient tablé sur un pourcentage de 50% en faveur de la dispense de ces cours. Le sondage réalisé auprès des parents par la ministre de l'Enseignement, Joëlle Milquet, montre que cette dispense séduit 18% des jeunes (ou de leurs parents...) dans le secondaire, et seulement 7% dans le fondamental. Tous niveaux confondus, on totalise 25.825 dispenses sur les 234.897 formulaires rentrés (soit 11%).

On est donc loin d'un rejet franc et massif des cours de religion et de morale. Mais l'arrêt de la Cour constitutionnelle (qui a été à l'origine du sondage), et le pourcentage atteint en secondaire (on n'est pas loin d'un élève sur cinq quand même) obligent la ministre à poursuivre la réflexion sur l'organisation d'un cours alternatif.

Un texte a déjà été déposé en ce sens, il prévoit un encadrement (pas un vrai cours donc), qui aborderait l'éveil à la citoyenneté et au questionnement philosophique. Cet encadrement serait néanmoins obligatoire (pas question de le brosser). Il ne vaudrait que pour l'année 2015-

2016 (rappelons qu'en 2016, une heure de religion ou morale doit être remplacée par un vrai cours de philosophie et citoyenneté).

Mais l'organisation concrète de ce cours n'est pas encore aboutie. L'une des questions cruciales qui se pose, notamment, est de savoir qui assurera cet «encadrement», et ce qu'il adviendra des profs de religion ou de morale qui perdraient des heures.

Face à ces problèmes, Joëlle Milquet a annoncé vendredi qu'elle poursuivrait ses consultations (notamment auprès des syndicats et des établissements scolaires). Elle veut parvenir à un consensus de l'ensemble des acteurs scolaires autour de la volonté de faire appliquer le nouveau décret dès la rentrée prochaine. *«Les enfants et les acteurs de l'école ne peuvent être les otages de débats idéologiques ou politiques devenus exagérément passionnés. Les nouvelles règles ne seront mises en application à la rentrée 2015 que s'il y a une demande expresse confirmée, et la certitude que cela ne produira pas le chaos dans les écoles»*, explique Joëlle Milquet.

«Les règles ne seront appliquées que si on a la certitude que cela ne produira pas le chaos dans les écoles.»

JOËLLE MILQUET

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT